

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 334

présenté par

M. Charles de Courson, M. Pancher, M. Castellani, Mme De Temmerman, M. Acquaviva,  
M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. Lassalle, M. Molac et M. Simian

**ARTICLE 35**

À l'alinéa 1, substituer au nombre :

« 300 »,

le nombre :

« 150 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à demander à l'État d'apporter son soutien à la collectivité de la Polynésie française à travers une subvention et non une simple garantie.

Il propose donc de réduire le niveau de la garantie de l'État octroyée à l'Agence française de développement au titre du prêt consenti à la Polynésie française à 150 millions ; les autres 150 millions devront être versés directement à la Polynésie française.